



LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

« Projet Clos de la Pâture »

CONTEXTE DE LA MISSION

La municipalité dispose d'un terrain aménageable et constructible situé au centre du village « le Clos de la pâture ». Il y a diverses possibilités pour valoriser ce patrimoine communal, et l'opportunité de donner au projet une dimension intergénérationnelle. La volonté de la municipalité de démarrer le projet avant la fin du mandat.

MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

Recenser les besoins des habitants de Boussières et en particulier des aînés. Faire des propositions de projets d'aménagement des parcelles de ce terrain en prenant en compte les besoins de nos aînés. S'informer sur des projets existants, les évolutions démographiques et les préoccupations liées. Impliquer les aînés dans la réflexion et envisager une dimension intergénérationnelle.

- ☒ Mener une enquête sur les besoins des aînés du village et communiquer les résultats
- ☒ Faire un recueil et un comparatif de projets ou structures existants.
- ☒ Solliciter des professionnels et autres ressources Adhoc
- ☒ Présenter plusieurs projets (enveloppe chiffrée)

COMPOSITION DU COMITE

Pilote : Florence NUNINGER PARIZOT

Membres : Etienne MACHUREY, Luc PIERRET, Nicolas JEANDOT, Edith PAILLER, Sylvain SCEUR, Franck NIALON et habitants

FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures

nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

Validé par le conseil municipal le

Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le.....

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom :

Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »